

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026-68

Objet : Contrat de prestation animation musicale pour le marché de Noël du 12 décembre 2026 avec MICHAEL MASEK EI.

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 7 avril 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'attractivité du territoire, la municipalité a à cœur de proposer des animations, concerts et spectacles diversifiés et à destination de tous les publics.

Dans le cadre de l'organisation des animations sur la commune de La Voulte-sur-Rhône et à l'occasion du marché de Noël du samedi 12 décembre 2026, il est proposé une prestation d'animation musicale comprenant une animation chantée ainsi qu'une animation DJ avec MICHAEL MASEK EI « ORAKLE EVENTS ».

La prestation aura lieu le samedi 12 décembre 2026 à partir de 18h30 au cours du marché de Noël dans la rue Rampon 07800 la Voulte-sur-Rhône. Le montant de la prestation s'élève à 700 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat de prestation animation musicale pour le marché de Noël du 12 décembre 2026 avec MICHAEL MASEK EI « ORAKLE EVENTS » pour un montant de 700 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2026.

À la Voulte sur Rhône, le 29/09/2026.

Le Maire,

Jérôme LEBRAT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).